



Copie de résolution

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 1^{ER} JUIN 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-06-098

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-05 VISANT À MODIFIER LE
RÈGLEMENT 98-03 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 146 de la loi sur l'aménagement de l'urbanisme (L.r.q. A-19.1) permet au conseil de fixer le nombre de membres du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du conseil municipal du 7 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

De décréter et statuer ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 – TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le numéro 2015-05 et porte le titre de règlement de modification du règlement 93-03 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

ARTICLE 2 – MODIFICATION

L'article 7 du règlement 93-03 et modifié par l'ajout d'un 2^e alinéa dont le texte est le suivant :

«Le quorum des séances du comité est établi à 50 % des membres nommés».

Les autres dispositions du règlement 93-03 demeurant inchangées.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Jean Houde, secrétaire-trésorier